

Audit des aires de lavage des camions de transport d'animaux

Contexte et objectifs

Un nombre très important de camions de porcs vivants circulent sur notre territoire. Or, le transport des porcs vivants est un des principaux risques de transmission de maladies entre pays, régions ou élevages. La situation sanitaire à l'égard de la peste porcine africaine qui s'étend vers l'ouest de l'Europe doit inciter les acteurs à renforcer leur vigilance. Des cas de diarrhée épidémique porcine (DEP) avec des souches hypovirulentes de type INDEL sont aussi décrits dans plusieurs pays européens. Dans le cas de DEP en France en 2014, le camion de transport d'animaux semble responsable de l'introduction du virus sur le territoire.

Un nettoyage-désinfection insuffisant des camions de transport d'animaux joue également un rôle dans la transmission de pathologies non réglementées mais ayant un fort impact économique, comme le SDRP. En France, une partie du territoire et certains élevages sont négatifs SDRP et l'objectif est de maintenir ce statut. Enfin, en matière de santé publique, le nettoyage-désinfection optimisé des camions fait également partie des éléments de maîtrise de la contamination des porcs par salmonella.

Le renforcement des mesures de biosécurité liées aux transports est donc nécessaire pour limiter les risques de propagation de ces maladies.

Une action nationale **d'audit des aires de lavage des camions de transport de porcs** a été engagée par l'ANSP (Association Nationale Sanitaire Porcine) et confiée à l'Ifip, avec la participation des organisations professionnelles et/ou sanitaires régionales et l'appui financier, en Bretagne, de la DRAAF et de la région.

Résultats

Une grille d'audit et un document technique d'accompagnement ont été réalisés. La grille comprend 110 questions réparties en 7 chapitres : site, aire de lavage, équipements, produits à disposition, personnel, protocole de lavage et contrôles qualité.

L'Ifip a formé des auditeurs régionaux (animateurs techniques des organisations sanitaires ou professionnelles régionales). 80 aires de lavage ont été auditées, dont 53 par l'Ifip et 27 par les auditeurs régionaux. 62 d'entre elles sont des aires d'abattoirs, les 18 autres étant des aires de centres de rassemblement, de groupements, de transporteurs ou d'acteurs privés. Chacune des aires auditées a reçu un rapport individuel accompagnant la grille d'audit complétée.

Ces audits ont permis de proposer pour chaque aire **des voies d'amélioration**. Au niveau national, ils ont permis de recenser les progrès nécessaires et à élaborer des préconisations relatives à la **conception, à l'équipement et au matériel nécessaire pour optimiser l'efficacité du nettoyage-désinfection des camions**.

Perspectives

Un certain nombre de points de vigilance ont été mis en évidence concernant la conception des aires de lavage, les équipements disponibles, le protocole de nettoyage-désinfection appliqué et les procédures de contrôle de son efficacité. A la suite de ces travaux, **un guide des bonnes pratiques de biosécurité** lors du transport des porcs va être réalisé et un **plan d'actions** à déployer pour sécuriser le transport a été défini, en concertation avec les représentants professionnels de la filière.

Partenariat

ANSP

Financiers

ANSP, DRAAF Bretagne, Région Bretagne

Contact

isabelle.correge@ifip.asso.fr

Valorisation

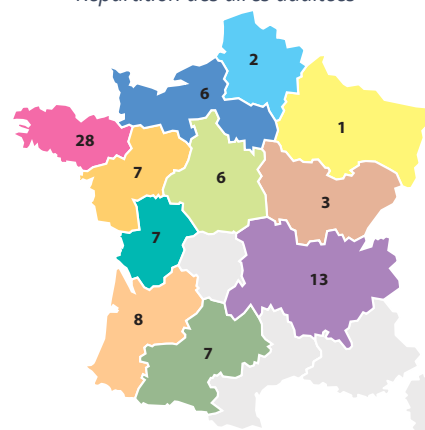
Formations et interventions

- Congrès de l'AFMVP, 30 novembre 2017, Rennes
- AG de l'ANSP et d'organisations sanitaires ou professionnelles régionale
- Réunions régionales

Publications

- CORRÉGÉ I. Transport de porcs vivants : la biosécurité est essentielle, Journées de l'AFMVP, décembre 2017, 47-51.

Répartition des aires auditées



Extrait de la grille d'audit

Configuration de l'aire de lavage	Bon	Moyen	A revoir	Remarques
Nature du sol	Goudron/ béton	Gravier	Terre	
Etat du sol	Bon	Dégradé	Très dégradé	
Marche en avant camions sur aire lavage	Oui		Non	
Longueur aire lavage	≥ 25 m	20 à 25 m	< 20 m	Longueur : 23 m
Largeur de l'aire de lavage disponible par camion	≥6 m ou 1 seule piste	4,5 à 6 m	< 4,5 m	Largeur : 4,3 m par piste